



En route vers
l'enseignement à distance !

CEDRE

Collectif de
L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE
Responsable et Engagé

Édito

Pourquoi ce guide pratique de l'enseignement à distance ?

L'enseignement à distance conjugue **la souplesse de l'école à la maison et l'encadrement pédagogique d'un établissement scolaire**. L'élève bénéficie de cours structurés, de devoirs à rendre et reçoit ensuite les corrigés assortis de commentaires des professeurs. Les enseignants sont formés aux besoins éducatifs spécifiques et savent ajuster leur pédagogie.

L'enseignement à distance s'adapte à l'enfant, l'accompagne dans ses apprentissages afin de lui permettre de s'épanouir et de trouver sa place dans le monde. Il développe son autonomie et la connaissance de soi.

Ce guide vise à vous informer du fonctionnement et des particularités de ce mode d'enseignement, afin de combattre toutes les idées reçues et les malentendus circulant à son sujet.

Ce guide donne des pistes pour accompagner vos enfants dans cette expérience unique, qu'il s'agisse du choix de la formule et de l'établissement le mieux adapté, du suivi de la scolarité ou encore de la projection vers les études supérieures.

Dans un monde en évolution, la compétence la plus essentielle à acquérir est d'apprendre à apprendre en toute autonomie car nos enfants devront se former tout au long de leur vie. L'enseignement à distance se révèle en ce sens un formidable tremplin vers la vie adulte.

« Nous sommes un collectif d'établissements privés d'enseignement à distance qui partageons une vision commune : celle d'un enseignement à distance encadré, responsable et adaptable, pour les familles qui recherchent une alternative ou un complément au système scolaire classique. »

CEDRE, le Collectif de l'Enseignement à Distance Responsable et Engagé

Sommaire

Partie 1 : définition

01 L'enseignement à distance, c'est quoi ?

02 L'enseignement à distance, pour qui ?

- Tous les enfants qui apprennent plus et mieux en enseignement à distance
- Tous les enfants : soutien scolaire, spécialité complémentaire
- Tous les enfants pour un apprentissage approfondi des langues étrangères
- Les enfants à besoins éducatifs particuliers
- Les enfants dont les modes de vie sont peu compatibles avec l'école présentielle : sportifs, artistes, familles expatriées...
- Les enfants en situation de souffrance à l'école

03 L'enseignement à distance, pourquoi ?

- Une alternative à l'école traditionnelle
- Un complément à l'école traditionnelle

Partie 2 : en pratique

1^{re} étape Se renseigner

2^e étape Bien choisir son école

3^e étape Les démarches administratives

4^e étape Démarrer l'enseignement à distance

5^e étape Suivre son enfant en enseignement à distance

6^e étape L'enseignement à distance, et après ?



Partie 1

01 L'enseignement à distance, c'est quoi ?

L'Enseignement à distance (EAD) fait partie de l'Instruction en Famille (IEF). Communément nommée « école à la maison », l'instruction en famille est donc un terme général, regroupant l'enseignement à distance ainsi que d'autres formes d'enseignement à domicile comme celui prodigué exclusivement par les parents ou par une personne-ressource (précepteur, professeur particulier...).

*** Instruction en famille ou Ecole à la maison :** scolarisation prodiguée au domicile de l'élève (en opposition avec une scolarisation présentielle dans un établissement scolaire), soit exclusivement par les parents ou par une personne-ressource (précepteur, professeur particulier...), soit en enseignement à distance.

**** Enseignement à distance ou Enseignement par correspondance :** même s'il se déroule en dehors des établissements scolaires physiques, correspond pour l'élève à l'inscription au sein d'un établissement d'enseignement à distance. L'enfant est donc scolarisé et reconnu comme tel par l'éducation nationale et l'académie de secteur.

L'élève bénéficie de :

- une attestation de scolarité ;
- tous les éléments d'instruction fournis par l'école : supports de leçons, exercices, corrections, évaluations, etc. ;
- l'accompagnement de professeurs diplômés d'état ;
- des relevés de notes et bulletins trimestriels ;
- un avis de passage en année supérieure le cas échéant ;

En enseignement à distance, vous n'êtes pas seuls : vous êtes guidés dans le rôle de tuteur d'enseignement auprès de votre enfant.

Ce que dit la loi :

« Depuis l'intervention de la loi du 5 mars 2007 qui a complété l'article L131-10 du code de l'éducation, l'instruction dans la famille recouvre l'enseignement à distance. Tous les enfants qui ne reçoivent pas une formation en présentiel dans un établissement scolaire relèvent désormais de l'instruction dans la famille ». — Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

L'école à la maison est soumise à un régime d'autorisation préalable pour les élèves âgés de 3 à 16 ans et résidant sur le sol français*. Les familles doivent demander cette autorisation en fonction de l'un des motifs suivants : maladie, handicap, activité sportive ou artistique intensive, éloignement géographique d'une école, itinérance en France ou toute situation propre à l'enfant. La demande d'autorisation devra être effectuée entre le 1er mars et le **31 mai précédent la rentrée scolaire**. La délivrance d'une autorisation peut toutefois être sollicitée en dehors de cette période pour des motifs apparus postérieurement à cette dernière et tenant à l'état de santé de l'enfant, à son handicap, à son éloignement géographique de tout établissement scolaire public ou en cas de menace de l'intégrité physique ou morale de l'enfant.

* Les élèves âgés de plus de 16 ans et les élèves résidant hors de France ne sont pas concernés par la demande d'autorisation.

En savoir plus sur la demande d'autorisation

Retrouvez ici le détail des démarches dans le Décret n° 2022-182 du 15 février 2022 relatif aux modalités de délivrance de l'autorisation d'instruction dans la famille



Contrairement à la scolarisation classique, l'enseignement à distance a lieu au sein de la famille, tout en étant encadré par une école. Les établissements suivent ou vont au-delà des programmes de l'Éducation nationale.

Cette formule :

- s'adapte au rythme et aux besoins de chaque enfant ;
- fournit un suivi pédagogique professionnel et un cadre rassurant pour les parents comme pour l'élève ;
- facilite la réintégration au système scolaire dit « classique » si l'enfant le désire, ainsi que l'accès ultérieur aux études supérieures.



02 L'enseignement à distance, pour qui ?

Tous les enfants qui apprennent plus et mieux en enseignement à distance

L'instruction individualisée à domicile présente des avantages indéniables en termes de calme et de gain de temps. Elle permet d'acquérir des bases très solides, d'approfondir les notions et de nourrir presque sans limite la curiosité des enfants.

Lors du confinement et des fermetures de classes, beaucoup de familles ont expérimenté l'école à la maison durant plusieurs semaines. Certaines ont découvert leurs enfants plus sereins, travaillant plus efficacement sans la pression du groupe. D'autres ont pris conscience de l'ampleur de leurs lacunes scolaires et ont ensuite souhaité se tourner vers l'enseignement à distance pour ses programmes très structurés et complets. Sans contrainte géographique, il est possible de choisir l'établissement scolaire correspondant parfaitement aux souhaits des familles et dispensant une pédagogie en accord avec leurs valeurs.

Moins stressé par les longues journées d'école, votre enfant peut en effet avancer à son rythme. Il dispose d'une grande latitude pour faire du sport en extérieur l'après-midi ou pour découvrir des disciplines artistiques. Finalement, il développe une culture générale très enrichissante qui lui sera très utile tout au long de la vie.

De votre côté, vous pouvez passer davantage de temps en compagnie de votre enfant. En vous impliquant avec plaisir dans cette expérience d'enseignement à distance, vous découvrez son mode d'apprentissage et développez de nouveaux liens.



Tous les enfants : soutien scolaire, spécialité complémentaire

L'enseignement à distance apporte un complément bienvenu à l'école présentielle : en discipline séparée, votre enfant peut choisir de suivre tel ou tel cours afin d'accéder à une pédagogie différente de celle utilisée dans sa classe. C'est efficace pour le soutenir dans une matière s'il rencontre des difficultés : il dispose alors de cours explicites et très progressifs, assortis de nombreux exercices d'applications. Il bénéficie des corrections et conseils personnalisés d'un professeur diplômé.

Comme cette formule offre un très large choix d'options, parfois indisponibles dans l'établissement de quartier, elle est aussi utile pour les élèves souhaitant apprendre une langue rare ou suivre un enseignement de spécialité spécifique.

Tous les enfants pour un apprentissage approfondi des langues étrangères

De nombreuses études démontrent la faiblesse du système éducatif français quant à l'apprentissage des langues, particulièrement à l'oral :

« En anglais, le niveau attendu en fin de collège est le niveau A2, il est atteint par 39 % des élèves en expression écrite, 26 % en compréhension de l'oral et 23 % en compréhension de l'écrit. » – (Rapport CNAM CNESCO 2019)

Si vous souhaitez procurer les meilleures chances à votre enfant dans un environnement de plus en plus mondialisé, l'enseignement à distance offre des perspectives séduisantes :

- La possibilité de suivre une discipline linguistique « à la carte » avec un enseignement personnalisé très efficace et des cours individuels en visioconférence.
- La possibilité d'apprendre des langues rarement dispensées dans les établissements présentiels. C'est le cas par exemple du chinois, dont l'apprentissage est possible dès le CM1 et au collège à l'EIB à distance.
- Des parcours intégrant un véritable enseignement de l'anglais dès le primaire, comme le programme d'Anglais avancé de l'EIB à distance.
- Des parcours bilingues anglais dès le collège. L'EIB à distance propose par exemple un programme permettant aux élèves d'accéder à un enseignement accéléré de l'anglais sur 4 ans, afin de devenir bilingue à la fin du programme.
- La possibilité de suivre en 3 ou 4 ans le programme Dual Diploma pour obtenir en fin de terminale à la fois le baccalauréat français et le *high school diploma* américain.

« Le Dual Diploma est à conseiller à tout élève souhaitant améliorer son anglais et s'ouvrir au monde anglophone. Ce parcours ouvre beaucoup de portes ».

Irénée, diplômé 2020



Les enfants à besoins éducatifs particuliers

Malgré les déclarations d'intention pour une école inclusive reconnaissant les droits à la différence et capable d'accueillir tous les élèves dans leur spécificité, l'Education nationale manque de moyens pour réussir cette mission difficile. Les classes sont surchargées, les enseignants encore trop peu formés à ces enjeux, les AVS sont en nombre insuffisant. L'individualisation des prises en charge et la personnalisation des parcours éducatifs des jeunes demeurent difficiles à mettre en œuvre. Vous constatez que le rythme de la classe ne correspond pas à celui de votre enfant ? C'est dommageable pour la suite de son parcours scolaire : certains élèves s'ennuient et perdent le goût d'apprendre car leur curiosité est insuffisamment nourrie. D'autres au contraire ont du mal à suivre et se découragent car leurs efforts ne sont pas reconnus.

Parce qu'il s'adapte au rythme et aux particularités de chaque élève, l'enseignement à distance apporte une solution salvatrice à de nombreuses familles désemparées.

VOTRE ENFANT DYS (troubles spécifiques des apprentissages)

Mode de fonctionnement :

Trouble spécifique des apprentissages avec :

- altération de la lecture (dyslexie) ;
- altération de l'expression écrite (dysorthographe) ;
- altération du calcul (dyscalculie) ;
- trouble du langage oral (dysphasie) ;
- trouble développemental de la coordination (dyspraxie).

Pour 40 % des enfants DYS, plusieurs troubles se cumulent.

Ce que vous apporte l'enseignement à distance :

- une pédagogie adaptée : les enseignants sont formés et connaissent ces troubles ;
- un rythme modulable : possibilité d'aménager les horaires et de consacrer plus de temps à telle ou telle discipline ;
- un environnement de travail calme et sécurisant ;
- un enseignement explicite et progressif, permettant à chacun de progresser.



"Si je m'en réfère à mon fils, il y a une chose dont je suis intimement convaincue. C'est que ces enfants nécessitent, sans les stigmatiser, une scolarité aménagée, au cas par cas, selon la difficulté ou la différence de l'enfant. Il ne faut pas oublier que la dyslexie n'est pas une maladie mais juste un dysfonctionnement, une particularité. L'enfant ne fonctionne pas comme la norme veut qu'il fonctionne. L'avantage de l'école à distance, c'est que ce dysfonctionnement est gommé grâce aux outils qui ont été pensés en ne négligeant jamais le contenu que l'on veut transmettre et toujours dans l'intérêt de l'enfant. Il me semble donc important de ne pas les dégoûter ni les décourager parce qu'ils restent des enfants et que même s'ils s'acharnent et qu'ils sont travailleurs, il faut leur prouver qu'ils sont capables."

Maman de Noah, inscrit en école à distance depuis la maternelle



VOTRE ENFANT TDA/H (troubles déficitaires de l'attention, avec ou sans hyperactivité)

Mode de fonctionnement :

- un déficit de l'attention ;
- une impulsivité qui peut compliquer l'intégration en classe ;
- associé ou non avec l'hyperactivité.

Ce que vous apporte l'enseignement à distance :

- un rythme adapté à leur capacité d'attention : possibilité de fragmenter les sessions d'apprentissage ;
- un cadre de travail calme ;
- un enseignement explicite, par étape ;
- une méthodologie de travail rigoureuse.

VOTRE ENFANT A HAUT POTENTIEL / « ZEBRE »

Mode de fonctionnement :

- un QI supérieur à la moyenne ;
- une manière de réfléchir différente : capacité d'appréhender très vite un sujet dans sa globalité et de concevoir des associations d'idées originales.

Mais ces enfants ont souvent du mal à justifier leur raisonnement car les solutions leur viennent de manière intuitive et ils s'ennuient souvent à l'école.

Ce que vous apporte l'enseignement à distance :

- un rythme adapté à leur rapidité ;
- un enseignement suffisamment riche pour nourrir leur curiosité ;
- une méthodologie de travail rigoureuse ;
- la possibilité de choisir des options (par exemple apprendre une troisième langue).



"Diagnosticquée à Haut Potentiel Intellectuel à l'âge de 6 ans, j'ai alors sauté les classes de CP, de CE2 et de CM2. J'ai continué ma scolarité en sixième dans un collège « sans classe » adapté aux enfants HPI. Cependant, mon professeur principal, constatant que j'apprenais seule et bien plus rapidement que mes camarades, a conseillé à mes parents de me scolariser à distance. Grâce à ce type d'enseignement, j'ai pu travailler à mon rythme et trouver une méthode de travail qui me correspond. Cela m'a également permis de devenir plus autonome et de prendre des initiatives, que ce soit pour les devoirs à rendre, les exercices à faire ou la réalisation de mes fiches de révision"

Oksana, qui a choisi une scolarité à distance depuis la 5^e et qui vient d'obtenir son baccalauréat avec mention bien à l'âge de 14 ans et de commencer ses études de médecine

Les enfants dont les modes de vie sont peu compatibles avec l'école présentielle : sportifs, artistes, familles expatriées...

Des impératifs temporels et géographiques incompatibles avec l'école présentielle :

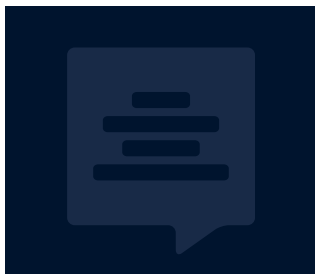


SPORT & ART

Compétitions, entraînements, saisonnalité ou météo pour les sports d'extérieur

Ma fille est danseuse classique, il était très difficile de concilier scolarité et activité sportive dans son établissement "physique" car le rythme n'y était pas du tout adapté. J'ai donc trouvé la solution de l'enseignement à distance, nous sommes maintenant beaucoup plus détendues, ma fille peut suivre ses cours à son rythme et continuer avec brio sa passion qu'est la danse classique."

Maman de Ophélia, jeune danseuse classique



EXPATRIATION

Offre scolaire locale insuffisante, incompatibilité linguistique

Nous voulions pour notre fils une scolarité "stable" et qui répond à notre rythme de vie, nous changeons souvent de pays. A chaque expatriation, il faut tout recommencer, changer de maison, recréer ses relations... L'école à distance a été une vraie chance pour nous, nous voyons notre fils évoluer vers la bonne direction personnellement et scolairement parlant, nous ne pouvons que recommander ce choix aux familles hésitantes"

Père de Valentin, qui suit sa scolarité à distance depuis 4 ans.



VOYAGE AU LONG COURS, ITINÉRANCE OU CHOIX DE LA RURALITÉ

Mobilité empêchant la scolarité présentielle

"C'est une expérience à vivre, que nous vivons désormais depuis 2 ans avec nos 5 enfants à la campagne. L'école à la maison est très profitable à la famille et aux enfants. Les acquis ne sont pas seulement à l'école, la famille apporte aussi beaucoup."

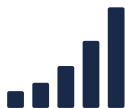
Parents de Léon, Philomène, Aliénor, Hortence et Joséphine qui ont choisi l'école à la maison pour leurs enfants

L'enseignement à distance vous libère des contraintes de l'école présentielle (lieu fixe, horaires, vacances scolaires...) tout en offrant un cadre scolaire sécurisant quant au respect des programmes et au retour possible en scolarité classique.

Les enfants en situation de souffrance à l'école



5 % à 6 % des élèves français seraient victimes de harcèlement scolaire en France, soit 700000 élèves.
(10 % selon les associations)



3 % souffrent d'un harcèlement jugé « sévère ».



1 à 3 % d'enfants ou d'adolescents seraient atteints de phobie scolaire.



25 % des élèves américains vivent un épisode de troubles anxieux scolaire plus ou moins grave au cours de leur scolarité.
(aucune étude française)

Lorsqu'un élève ne peut plus se rendre à l'école, il est de fait déscolarisé. Si la situation perdure, il risque de perdre le goût des apprentissages et de voir sa confiance en lui s'altérer.

Pour mettre votre enfant en sécurité tout en lui permettant de continuer à suivre sa scolarité, l'enseignement à distance s'avère un moyen très intéressant. De manière transitoire, le temps de bien comprendre ce qui se joue pour l'enfant et de consulter les différents professionnels de santé pour un diagnostic complet, ce mode d'enseignement fait immédiatement baisser la pression. L'élève prend le temps de s'occuper de lui, il peut travailler sans le jugement des camarades, à son rythme et dans le calme.

Formés aux situations de harcèlement et de phobie scolaire, les équipes pédagogiques savent adapter leurs pratiques pour s'adapter aux besoins de votre enfant.

Ensuite, le retour en école présentielle est toujours possible, d'autant plus que votre enfant aura acquis des bases solides et énormément gagné en autonomie dans son travail.



« Il n'avait pas de difficultés avec le corps enseignant c'était vraiment avec ses camarades de classe, lors de son entrée en sixième. Il a très vite été mis à l'écart. On ne trouvait pas de solution avec la directrice de son école donc j'ai préféré le sortir de l'école et l'inscrire en enseignement à distance. Mon fils se sent beaucoup plus épanoui, nos rapports sont d'autant plus forts et nous nous enrichissons mutuellement »

Maman de Noam, ayant choisi l'école à la maison pour son fils.



Un cadre familial et rassurant



Un encadrement bienveillant



Des professeurs formés

Pour redonner confiance à l'élève et l'aider à retrouver le plaisir d'apprendre en toute sérénité

« Sortir de la phobie scolaire peut prendre du temps (...). Chaque enfant est différent. Plusieurs solutions existent selon les parcours : revenir quelques heures au collège, privilégier les cours à domicile, ou mettre en place un dispositif dans un établissement permettant un parcours soin-études. »

Docteur Laelia Benoit, sociologue, chercheuse à l'INSERM et pédopsychiatre à la Maison de Solenn.

03 L'enseignement à distance, pourquoi ?

Une alternative à l'école traditionnelle

Positionnement du système éducatif français au sein de l'OCDE



Pédagogie différenciée : -29 points par rapport à la moyenne OCDE

Les enseignants français utilisent beaucoup moins qu'ailleurs les méthodes d'enseignements différenciées et personnalisées (exercices différents selon les besoins des élèves) avec un écart à la moyenne de l'OCDE de 29 points de pourcentage en ce domaine.



Feedback : -14 points par rapport à la moyenne OCDE

Les élèves français se disent moins encadrés en termes de retours des enseignants sur leurs performances, leurs points forts ou les conseils d'amélioration : écart de 14 points par rapport à la moyenne de l'OCDE.



Résolution collaborative des problèmes : -6 points par rapport à la moyenne OCDE

Cet indicateur est en France 6 points en dessous de la moyenne de l'OCDE, alors qu'il est très supérieur dans d'autres groupes de pays (+ 16 points dans les pays du Nord, + 20 points aux États-Unis, + 25 points en Allemagne).

Source : enquête PISA 2015

Notre pays s'enorgueillit à juste titre d'un système scolaire ouvert à tous et gratuit. Pourtant force est de constater que le lien de confiance entre les citoyens et l'Education nationale a tendance à se détériorer. La valse des réformes, les coupes budgétaires, les soucis de disciplines dans certaines classes... Tout cela décourage les familles et incite à rechercher d'autres solutions.

16 % des familles évoquent également l'insécurité comme raison qui a motivé leur choix de l'enseignement à distance.

Pour un enseignement plus approfondi

Vous constatez les lacunes scolaires de votre enfant et vous souhaitez désormais lui proposer un enseignement plus complet et plus approfondi ?

Vous estimez que des bases solides lui sont nécessaires dans sa réussite future ?

Votre enfant est précoce, il s'ennuie en cours, en demande d'être nourri par des contenus de cours plus riches ?

Le choix de l'enseignement à distance vous permet de sélectionner un établissement répondant parfaitement à vos exigences et en accord avec vos valeurs.

Pour davantage de liberté

Selon vos choix personnels (expatriation, nomadisme ou alternance entre plusieurs lieux de vie), l'école présentielle ne s'adapte pas à toutes ces situations de mobilité. L'enseignement à distance permet aux enfants de poursuivre un parcours scolaire simplement et sans devoir s'adapter à des systèmes différents.

Pour les jeunes sportifs ou artistes de haut niveau, c'est la latitude d'adapter leur planning, sans devoir choisir entre leur passion et leur réussite scolaire.

Pour s'adapter aux besoins particuliers de l'enfant

Malgré de nombreux efforts, l'école présentielle telle qu'elle est aujourd'hui ne convient pas à tous. Pour votre enfant atteint de troubles Dys ou TDAH ou à haut potentiel, vous constatez encore trop souvent un déficit de prise en charge individualisée. Pour ces enfants à besoins spécifiques qui ne s'épanouissent pas et peuvent même se retrouver en situation de souffrance à l'école, l'enseignement à distance offre la possibilité de continuer leur scolarité en toute sérénité.



Un complément à l'école traditionnelle

On oppose trop souvent école à la maison et école présentielle. Pourtant ces deux modes de scolarisation peuvent s'avérer complémentaires :

En solution transitoire pour répondre à une impossibilité conjoncturelle de se rendre en classe :

Voyage / phobie scolaire / expatriation dans un lieu dépourvu d'offre scolaire satisfaisante...

En complément pour certaines disciplines non disponibles en présentiel : une langue étrangère, une spécialité non enseignée dans le lycée de votre enfant alors que celui-ci souhaite la suivre...

En soutien à destination d'un élève rencontrant des difficultés dans une ou plusieurs matières. Celui-ci bénéficie de cours très explicites et progressifs et d'une pédagogie différente, apportant un regard complémentaire.

En approfondissement : vous pouvez choisir par exemple les cours de français en primaire et au collège, afin de procurer à votre enfant des bases grammaticales et rédactionnelles plus solides que celles acquises en classe. Cela peut également concerner toute discipline pour laquelle il ou elle se passionne et veut enrichir ses connaissances et satisfaire sa soif d'apprendre.

L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

UN ENSEIGNEMENT SOUPLE	UN ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ	UN ENSEIGNEMENT PROGRESSIF
■ Latitude d'organisation (lieu, horaires, rythme...). ■ Possibilité d'adapter le rythme de travail aux capacités individuelles de chaque enfant, pour chaque discipline. ■ Inscription possible « à la carte » matière par matière.	■ Reconnaissance, valorisation et encouragement de chaque élève dans son unicité. ■ Professeurs formés aux besoins particuliers des élèves. ■ Suivi pédagogique régulier et personnalisé. ■ Connaissance de soi et confiance en ses capacités. ■ Diverses possibilités de parcours bilingues.	■ Pédagogie explicite, détaillée et parfaitement structurée. ■ Montée progressive en autonomie.
UN CADRE RASSURANT ET BIENVEILLANT		

« Avec la formule d'enseignement à domicile, les parents apprennent beaucoup sur leur enfant puis au fur et à mesure des années, les élèves apprennent beaucoup sur eux-mêmes, sur leur manière de fonctionner et de progresser. C'est une vraie expérience de vie. »

Raphaëlle Portais, responsable pédagogique de l'établissement EIB à distance



Partie 2 : En pratique

1^{re} étape Se renseigner

Le choix de l'école à domicile n'est pas anodin, il engage l'ensemble de la famille. D'où l'importance de bien mesurer les enjeux en termes d'organisation, de planning et de motivation de votre enfant...

Il est important de prendre le temps de consulter les témoignages de familles vivant cette expérience et de préparer le projet lorsque c'est possible. La plateforme **cedre-france.com** réunit un grand nombre de ressources pour vous aider dans votre décision.

2^e étape Bien choisir son école

Quelle que soit la raison ayant mené à votre décision de faire l'école à la maison, le choix de l'établissement d'enseignement à distance est primordial dans la réussite de ce projet.

Être au clair avec les objectifs :

- Soutien ou remise à niveau dans une discipline
- Approfondissement des connaissances
- Procurer à l'enfant des bases académiques plus solides que celles dispensées dans l'école de proximité
- Donner une dimension internationale à la scolarité
- Se préparer au passage en classe supérieure ou à un examen
- Répondre aux besoins spécifiques de votre enfant ou de votre famille

Trouver la bonne réponse pédagogique

Les équipes pédagogiques sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre choix et vous aider à trouver la formule correspondant exactement aux besoins de votre enfant.

Les établissements d'enseignement à distance CEDRE proposent aux familles :



Une permanence téléphonique
au 09 70 71 76 76



Des rendez-vous
pédagogiques individuels



Des webinaires
pour découvrir nos écoles

Lors de ces différents échanges, vous expliquez vos attentes quant au parcours scolaire de votre enfant et posez toutes vos questions. Il ne faut pas hésiter à contacter plusieurs établissements afin de conforter votre décision. La qualité du dialogue et les liens de confiance entre l'équipe, la famille et l'élève sont le meilleur indicateur quant à la sélection de la « bonne » école !

3^e étape Les démarches administratives

Un encadrement légal strict

Des établissements :

- Déclaration annuelle auprès du Ministère de l'Éducation nationale et des organismes sociaux.
- Contrôle pédagogique.

Des familles :

- Demande d'autorisation préalable auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.
- Déclaration auprès de la mairie.
- Visites régulières de contrôle pédagogique et social.

Demande d'autorisation

Conformément au Décret n° 2022-182 du 15 février 2022 relatif aux modalités de délivrance de l'autorisation d'instruction dans la famille, la possibilité de recevoir une instruction à domicile est soumise à l'obtention d'une autorisation. Cette autorisation peut être accordée selon les motifs suivants :

- La situation de handicap ou l'état de santé de l'enfant.
- La pratique d'activités sportives ou artistiques intensives.
- L'itinérance de la famille ou l'éloignement géographique de tout établissement scolaire public.
- L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif.

Quelles sont les démarches pour effectuer la demande d'autorisation ?

La demande d'autorisation est à adresser au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du département de résidence de l'enfant, [grâce à ce formulaire](#), **entre le 1^{er} mars et le 31 mai inclus** précédant l'année scolaire au titre de laquelle cette demande est formulée.

La délivrance d'une autorisation peut toutefois être sollicitée en dehors de cette période pour des motifs apparus postérieurement à cette dernière et tenant à l'état de santé de l'enfant, à son handicap, à son éloignement géographique de tout établissement scolaire public ou en cas de menace de l'intégrité physique ou morale de l'enfant.

Nous accompagnons les familles dans leurs démarches. N'hésitez pas à nous contacter au 09 70 71 76 76 ou à remplir le formulaire de renseignements présent sur [cette page](#).

Conformément à l'[Article L231-1](#) du Code des relations entre le public et l'administration, le silence gardé pendant deux mois par l'administration sur une demande vaut décision d'acceptation.

CAS GÉNÉRAL : Demande d'autorisation envoyée entre le 1^{er} mars et le 31 mai

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

Toute demande d'autorisation devra comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire [Cerfa n°16212](#) dûment complété..
- Un document justifiant de l'identité de l'enfant.
- Un document justifiant de l'identité des personnes responsables de l'enfant.
- Un document justifiant de leur domicile.
- Un document justifiant de l'identité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant lorsqu'il ne s'agit pas des personnes responsables de l'enfant.

Selon les situations, d'autres éléments doivent accompagner la demande d'autorisation :

MOTIF N°1 : L'ÉTAT DE SANTÉ DE L'ÉLÈVE

Pour les élèves malades ou en situation de handicap : Un certificat médical de moins d'un an.

Art. R. 131-11-2.

- Lorsque la demande d'autorisation est motivée par l'état de santé de l'enfant, elle comprend un certificat médical de moins d'un an sous pli fermé attestant de la pathologie de l'enfant.
- Lorsque la demande d'autorisation est motivée par la situation de handicap de l'enfant, elle comprend le certificat médical prévu par l'article R. 146-26 du code de l'action sociale et des familles sous pli fermé ou les décisions relatives à l'instruction de l'enfant de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- Dans les cas prévus aux deux alinéas précédents, le directeur académique des services de l'éducation nationale transmet le certificat médical sous pli fermé au médecin de l'éducation nationale. Celui-ci rend un avis sur cette demande.
- Une autorisation justifiée par l'état de santé de l'enfant ou son handicap peut être accordée pour une durée maximale de trois années scolaires.

MOTIF N°2 : LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ SPORTIVE OU ARTISTIQUE

Pour les élèves pratiquant une activité sportive ou artistique :

- Une attestation d'inscription auprès d'un organisme sportif ou artistique.
- Une présentation de l'organisation du temps de l'enfant, de ses engagements et de ses contraintes établissant qu'il ne peut fréquenter assidûment un établissement d'enseignement public ou privé.

MOTIF N°3 : L'ITINÉRANCE OU L'ÉLOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE

Pour les élèves dont les responsables sont en itinérance en France : Toutes pièces utiles justifiant de l'impossibilité pour l'enfant de fréquenter assidûment, pour ces raisons, une école présentielle. **Pour les élèves éloignés géographiquement des écoles locales :** Toutes pièces utiles établissant cet éloignement.

MOTIF N°4 : LE PROJET ÉDUCATIF

Tous les élèves dont le projet éducatif est compatible avec l'enseignement à distance :

- Une présentation écrite du projet éducatif comportant les éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie adaptés aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant, à savoir notamment :
 - Une description de la démarche et des méthodes pédagogiques mises en œuvre.
 - Les ressources et supports éducatifs utilisés.
 - L'organisation du temps de l'enfant (rythme et durée des activités).
 - Le cas échéant, l'identité **de tout organisme d'enseignement à distance** participant aux apprentissages de l'enfant et une description de la teneur de sa contribution.
- Toutes pièces utiles justifiant de la disponibilité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant.
- Une copie du diplôme du baccalauréat ou de son équivalent de la personne chargée d'instruire l'enfant (ou titre ou diplôme étranger si comparable à un diplôme de niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles).
- Une déclaration sur l'honneur de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant d'assurer cette instruction majoritairement en langue française.

CAS PARTICULIER : Durant le restant de l'année

Il est possible de solliciter une dérogation en dehors de la période prévue, pour des motifs apparus postérieurement à cette dernière.

La demande d'autorisation est à envoyer via le même [formulaire Cerfa n°16212](#), en justifiant cette demande par l'un des motifs suivants apparus postérieurement au 31 mai de l'année en cours :

- Motif 1. Handicap ou état de santé
- Motif 3b. Eloignement géographique
- Menace de l'intégrité physique ou morale de l'enfant

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

DANS TOUS LES CAS :

- Documents justifiant de l'identité de l'enfant :
 - copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ;
 - copie lisible du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance.
- Documents justifiant de l'identité des titulaires de l'autorité parentale :
 - pour chaque personne responsable : copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité.
- Dans le cas où les personnes titulaires de l'autorité parentale ne sont pas ses parents :
 - copie du document attestant qu'elles sont titulaires de l'autorité parentale.

- Document de moins d'un an justifiant du domicile de chaque titulaire de l'autorité parentale. Exemples de justificatifs de domicile : quittances de loyer, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, etc. Si le titulaire de l'autorité parentale n'a pas de justificatif à son nom :
 - copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité de l'hébergeant ;
 - lettre originale de l'hébergeant signée certifiant que le titulaire de l'autorité parentale habite chez lui ;
 - justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins d'un an.
- Document justifiant de l'identité de la personne chargée d'instruire l'enfant lorsque cette dernière n'est pas un des titulaires de l'autorité parentale :
 - copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité.

SELON LES MOTIFS SUIVANTS :

■ 1. Handicap ou état de santé

Un certificat médical daté après le 31 mai de l'année en cours (état de santé) / un certificat médical ou une notification MDPH daté(e) après le 31 mai de l'année en cours (handicap).

■ 3b. Eloignement géographique

- Toutes pièces établissant l'éloignement géographique de tout établissement scolaire public.
- Tout élément justifiant que le motif de la demande est apparu postérieurement au 31 mai de l'année en cours.

■ Menace de l'intégrité physique ou morale de l'enfant

Lorsqu'après concertation avec le directeur de l'établissement d'enseignement public ou privé dans lequel est inscrit l'enfant, il est établi que l'intégrité physique ou morale de l'enfant est menacée.

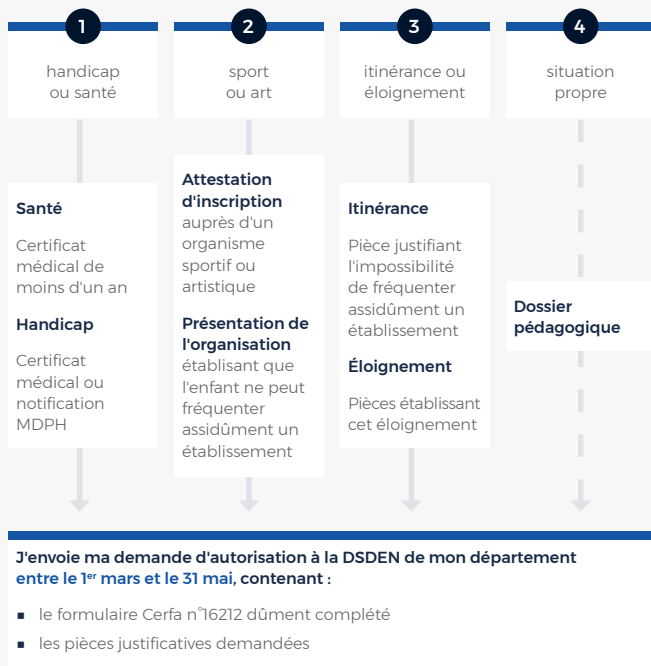
- L'avis circonstancié du directeur de l'établissement d'enseignement public ou privé dans lequel est inscrit l'enfant sur le projet d'instruction dans la famille.
- Tout document utile de nature à établir que l'intégrité physique ou morale de l'enfant est menacée.

Pour récapituler :

Je demande l'autorisation de faire l'école à la maison

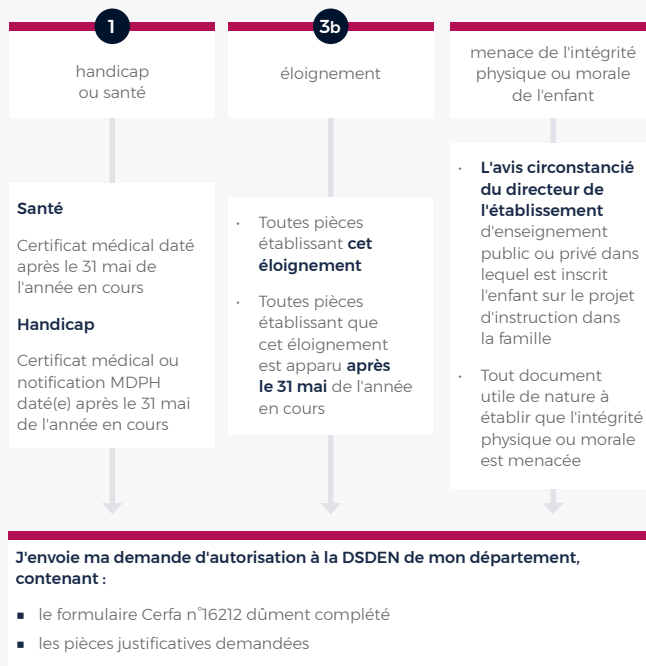
Entre le 1^{er} mars et le 31 mai

L'enfant, âgé de 3 à 16 ans*, est concerné par l'un des motifs suivants.



À partir du 1^{er} juin

L'enfant, âgé de 3 à 16 ans*, est concerné par l'un des motifs suivants apparu postérieurement au 31 mai. Je demande donc une dérogation.



La demande d'autorisation ne concerne que les élèves de 3 à 16 ans. Les élèves ayant 16 ans révolus n'ont pas besoin d'envoyer de demande d'autorisation.



4^e étape Démarrer l'enseignement à distance

Une organisation en béton !

Parce que la liberté n'exclut pas une certaine rigueur, il est conseillé de planifier une organisation régulière et programmée qu'il sera bon de conserver tout au long de l'année. Prévoyez un emploi du temps hebdomadaire répartissant le travail horaire de chaque discipline.

Enfin, n'oubliez pas de libérer du temps pour d'autres activités sportives, artistiques ou autres loisirs...

À vous aussi de faire un point régulier avec votre enfant pour qu'il prenne en main son emploi du temps.

Un espace dédié au travail

Il est conseillé de dédier une pièce ou un espace spécifique de votre domicile à ces temps de transmission. Un lieu calme, clair, ordonné est propice à l'apprentissage et à la concentration.



La bonne distance parent-enfant

Votre rôle : lui apprendre à apprendre seul, progressivement.

En établissant une juste distance avec votre enfant, vous établissez un nouveau lien de confiance et de respect mutuel.

Les supports de cours d'enseignement à distance sont conçus pour être utilisés sans la présence d'un professeur : les contenus sont précis et détaillés, la structure est très progressive et naturelle. L'élève aura bien sûr besoin d'un accompagnement soutenu des parents jusqu'au collège puis va progressivement gagner en autonomie, matière par matière.

De nombreux exercices d'application permettent de mettre en pratique les notions pour les assimiler au fur et à mesure. Vous êtes guidés pas à pas.

L'appui de votre établissement d'enseignement à distance

Les premières semaines nécessitent une présence renforcée auprès de l'enfant. Les équipes pédagogiques sont là pour répondre à toutes vos interrogations.

Qu'il s'agisse d'organisation, de méthodologie de travail ou d'un point à éclaircir, vous bénéficiez de la permanence téléphonique de votre école à distance. Vous n'êtes jamais seuls.

5^e étape Suivre son enfant en enseignement à distance

L'accompagnement de votre établissement d'enseignement à distance

Au-delà des cours, des exercices et des bulletins scolaires, vous bénéficiez d'un accompagnement pédagogique personnalisé :

- Des corrections de devoirs complètes, assorties de conseils et d'axes de progression.
- Des conseillers pédagogiques disponibles au téléphone pour expliciter un point précis et pour vous conseiller dans l'accompagnement de votre enfant.
- La possibilité de prendre rendez-vous avec un professeur si nécessaire.

Une pédagogie individualisée et progressive

Tout au long de l'année, la pédagogie aide votre enfant à mieux connaître sa manière d'apprendre personnelle. En devenant de plus en plus autonome et actif dans ses apprentissages, il progresse et reprend confiance en ses capacités.

Au niveau maternelle et primaire, l'enfant a besoin d'un adulte à proximité pour le guider. Mais à partir du collège et encore plus au lycée, il va progressivement apprendre à travailler seul.

Est-ce compatible avec la vie professionnelle des parents ?

Oui à partir du collège, à condition d'aménager votre temps de travail selon le degré d'autonomie de votre enfant.

Votre rôle d'encouragement et de suivi est primordial, mais ce n'est pas celui d'un enseignant.

6^e étape L'enseignement à distance, et après ?

Réintégrer l'école présentielle

Contrairement aux idées reçues, de nombreux élèves bénéficient d'un enseignement à distance pendant quelques mois ou quelques années puis retrouvent le chemin de l'école traditionnelle. Cela ne présente aucune difficulté. Au contraire, ces élèves ont bien souvent acquis des bases plus solides que la plupart de leurs camarades et une méthodologie de travail très efficace, ainsi qu'une autonomie reconnue par les enseignants qui les accueillent dans les établissements. Ils repartent donc dans d'excellentes conditions au sein de l'enseignement classique.

Les études supérieures

Pour les élèves ayant suivi leur scolarité à distance jusqu'au baccalauréat, le passage en études supérieures représente un enjeu important. Nos lycéens sont accompagnés dans leurs choix d'orientation de manière personnalisée. Ils bénéficient notamment de conseils pour remplir leurs dossiers Parcoursup. D'autre part, parce qu'ils sont habitués à travailler en toute autonomie sans aucune pression du groupe, ils ont souvent des idées plus justes quant à leur orientation que les lycéens en milieu ordinaire.

De plus, certains ont suivi des parcours bilingues qui leur ouvrent les portes des universités anglo-saxonnes.

Dans tous les cas, ces élèves n'ont aucun mal à s'adapter à l'enseignement supérieur : ils connaissent leurs méthodes de travail et ont développé des capacités de raisonnement très utiles à l'université.

Merci !

Nous espérons que la lecture de ce guide aura levé toutes les interrogations quant au fonctionnement et aux atouts de l'enseignement à distance.

Nous sommes prêts à nous engager à vos côtés pour faire de la scolarité de vos enfants une source d'épanouissement et de réussite. La finalité de notre mission est de préparer chaque élève à devenir un citoyen du monde, acteur positif de son avenir.

N'hésitez pas à prendre contact avec nos équipes pour des précisions sur le sujet ou pour nous faire part de votre projet !

Si vous souhaitez aller plus loin :

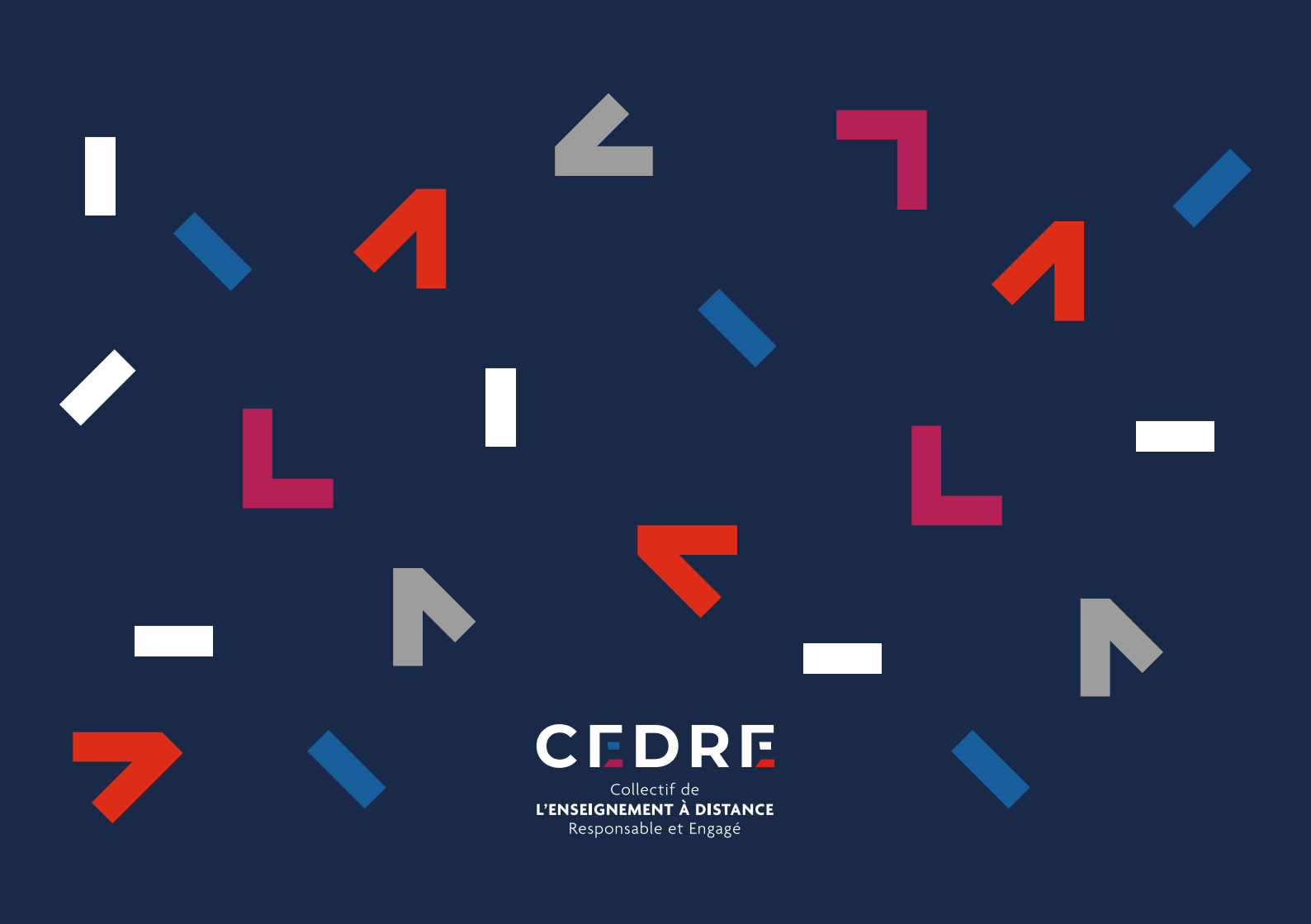
- Les besoins éducatifs particuliers des élèves. La notion de besoins éducatifs particuliers selon l'OCDE (1996-2008). bit.ly/342u7Sx
- Inserm. (24 octobre 2019). Troubles spécifiques des apprentissages. Les « dys », des troubles durables mais qui se prennent en charge. bit.ly/3ua2cl7
- France Info. (19 novembre 2021). Éducation : les chiffres du harcèlement scolaire en France. bit.ly/3KR44yl
- Association Phobie Scolaire. LA PHOBIE SCOLAIRE : Un symptôme polymorphe, multifactoriel, sans cause et prise en charge unique. bit.ly/34m5rUC
- Algan, Y., Huillery, É. & Prost, C. (2018). Confiance, coopération et autonomie : pour une école du XXI^e siècle. Notes du conseil d'analyse économique, 48, 1-12. bit.ly/3uiasIX
- Conseil national d'évaluation du système scolaire. (2019). « Les 10 recommandations phares du jury ». Langues vivantes étrangères : des recommandations pour mieux accompagner les élèves. bit.ly/34p2wu0
- CEDRE France - Webinaire animé par Jeanne Siaud-Facchin : « Mais "QI" sont vraiment les enfants et les ados à Haut Potentiel ? » (2023). bit.ly/44SJuaA

Responsable éditoriale : Marie-Laure Le Lourec

Rédaction : Hélène Buisson

Mise en page : Maud Troufflard

Photographies : Agnès Colombo



CFDRE

Collectif de
L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE
Responsable et Engagé